

D'ORIENTATION EN FIN DE 3 ^E (3 ^E TRIMESTRE)		
Les représentants légaux formulent des VOEUX D'ORIENTATION	Le CONSEIL de CLASSE formule une PROPOSITION D'ORIENTATION portant obligatoirement sur	Le CHEF D'ÉTABLISSEMENT formule, motive et notifie ses DÉCISIONS D'ORIENTATION portant obligatoirement sur
2^{de} GT ou Spécifique OU 2^{de} Pro (préciser éventuellement champ pro, famille des métiers ou spécialité) OU 1^{re} année de CAP 2 ans (préciser éventuellement la spécialité ou le pôle de niveau V)	2^{de} GT ou Spécifique ET/OU 2^{de} Pro ET/OU 1^{re} année de CAP 2 ans	2^{de} GT ou Spécifique ET/OU 2^{de} Pro ET/OU 1^{re} année de CAP 2 ans

⇒ APPEL POSSIBLE
(cf. fiche 5)

D'ORIENTATION EN FIN DE 2 ^{DE} GT (3 ^E TRIMESTRE)		
Les représentants légaux formulent des VOEUX D'ORIENTATION	Le CONSEIL de CLASSE formule une PROPOSITION D'ORIENTATION portant obligatoirement sur	Le CHEF D'ÉTABLISSEMENT formule, motive et notifie sa DÉCISION D'ORIENTATION portant obligatoirement sur
1^{re} G / 1^{re} T OU CHANGEMENT DE PARCOURS D'ORIENTATION* VERS LA VOIE PROFESSIONNELLE	1^{re} G / 1^{re} T (choix d'une ou plusieurs des séries pour le bac Techno.)	1^{re} G / 1^{re} T (choix d'une ou plusieurs des séries pour le bac Techno.)
	LE CHANGEMENT DE PARCOURS D'ORIENTATION* N'EST PAS UNE DECISION D'ORIENTATION	

⇒ APPEL POSSIBLE
(cf. fiche 5)

* Le changement de parcours scolaire à vocation à être **exceptionnel**. Il s'effectue selon deux modalités :

- la passerelle, permettant d'intégrer une nouvelle formation en cours de cursus (cf. fiche 17),
- un changement d'orientation, permettant d'intégrer la 1^{re} année d'un cursus de formation.

Ces changements sont réalisables uniquement sur places vacantes.

CHANGEMENTS D'ORIENTATION			
ORIGINE	ACCUEIL		
1CAP2**	1CAP2 autre spécialité	2 ^{de} GT	2 ^{de} PRO
2 ^{de} PRO**	1CAP2	2 ^{de} GT	2 ^{de} PRO autre spécialité
2 ^{de} GT	1CAP2	2 ^{de} PRO	1CAP1
1 ^{re} G	1 ^{re} T		
1 ^{re} T	1 ^{re} T autre série	1 ^{re} G	

** admission possible sous réserve d'avoir obtenu une décision conforme en fin de classe de 3^e

DE POURSUITE D'ETUDE EN FIN DE T ^{ALE} CAP POUR LES TITULAIRES DU DIPLOME (HORS PALIER D'ORIENTATION)		
Les représentants légaux FORMULENT UNE DEMANDE de poursuite d'étude	Le CONSEIL de CLASSE formule un AVIS SUR LA DEMANDE de poursuite d'étude	Le CHEF D'ÉTABLISSEMENT formule un AVIS FINAL SUR LA DEMANDE de poursuite d'étude
1^{re} Pro / 1^{re} Techno / 1^{re} BMA / MC / FCIL	1^{re} Pro / 1^{re} Techno / 1^{re} BMA / MC / FCIL	1^{re} Pro / 1^{re} Techno / 1^{re} BMA / MC / FCIL